

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2015

ENVIRONNEMENT

Installations classées

177 rue de Bercy – 75012 Paris

Arrêté préfectoral du 29 juin 2015 autorisant la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain SA (CPCU) à exploiter des installations de combustion

EXPOSE DES MOTIFS

Une enquête publique s'est déroulée du 17 novembre au 17 décembre 2014 inclus, sur les communes de Paris (12^e, 10^e, 20^e, 11^e, 3^e, 4^e, 2^e, 1^e, 5^e, 6^e, 14^e, 13^e), Ivry-sur-Seine, Charenton-le-Pont, Le Kremlin-Bicêtre et Saint-Mandé, suite à la demande d'autorisation déposée par la CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) pour l'exploitation des installations de combustion 177 rue de Bercy à Paris 12^{ème}.

Par délibération du 18 décembre 2014, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à ce projet.

Les conclusions du commissaire enquêteur sont favorables à l'implantation de ces installations.

Par suite, la Préfecture de Police de Paris, par arrêté du 29 juin 2015, a accordé à la CPCU l'autorisation pour exploiter au 177 rue de Bercy, Paris 12^{ème}, des installations classées pour la protection de l'environnement, en l'espèce des installations de combustion.

Conformément aux dispositions de l'article R 512.39 du code de l'environnement, cet arrêté doit être adressé au Conseil municipal pour information.

P.J : arrêté préfectoral